



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE



Communiqués

Annexes

Amendes

**



Egalement
Consultable
sur notre
site internet

[http://
districtvaldemarne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

1er RELEVÉ « COMPTE- CLUB » DE LA SAISON 2019 / 2020

arrêté à la date du 10 Janvier 2020, est disponible via FOOT CLUB.

Le règlement correspondant est à adresser **au plus tard le vendredi 21 Février 2020, soit :**

- Par chèque à l'ordre du District du Val de Marne de Football
(*ne pas oublier de joindre le coupon ou d'indiquer au dos du chèque votre n° affiliation + Relevé N°16*).
- A nos guichets, aux horaires d'ouverture, en espèces
- Par virement (*Indiquer bien le n° affiliation du Club dans l'ordre émis + Relevé N° 16*)

Un mail a été adressé sur toutes les boîtes mails des Clubs.

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)») :

* n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.(arrêté municipal + liste des matchs) .

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

DONS AUX ŒUVRES « FRAIS ENGAGÉS PAR LES BENEVOLES »

IMPOTS 2020

(Voir explication sur la fiche pratique)

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu net imposable.**

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu.**

(DOSSIER COMPLET EN ANNEXE DU JOURNAL)

Edition N°518 du Jeudi 23 Janvier 2020

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>
*Documents & * Procès-Verbaux

RESULTAT – Coupe de FRANCE (16èmes de Finale)

Date	Match
18/01/2020	Paris Fc 1 - St Etienne 1 (2-3)

Félicitations au club du PARIS FC pour son beau parcours !!

INFORMATIONS SANCTIONS SEPTEMBRE/OCTOBRE/NOVEMBRE 2019

La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :

- Inflige **1 mois ferme de suspension** - motif : Tentative de fraude,
- Inflige **8 matchs fermes de suspension** - motif : tenir des propos ou faire des gestes blessants et grossiers envers les adversaires et l'arbitre officiel.
- Inflige **3 ans fermes de suspension** - motif : Actes de brutalité ayant entraîné une ITT supérieure à 8 jours après match
- Inflige **8 matchs fermes de suspension** dont l'automatique- Motif : Comportement Antisportif et menace verbale envers arbitre.
- Inflige **2X 8 matchs fermes de suspension** - motif : *Coup volontaire à adversaire après match*
- Inflige **2 ans fermes de suspension** - motif : Coups volontaires sur joueur d'un arbitre assistant
- Inflige **1 an ferme de suspension** - motif : Coups volontaires à adversaires (*Acte de brutalité entraînant des blessures avec dispense de sports inférieure à 8 jours pendant le match*),

Une diffusion mensuelle des sanctions présent par la Commission Départementale de Discipline est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.

La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE**.

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT**.

**AU DELA D'UNE SEVERITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER
« RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.**

Compétitions visées par les virements d'arbitrage et l'utilisation de la FMI	FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE	VIREMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE
CHAMPIONNATS	OUI	OUI, sauf demande effectuée par les clubs
COUPES	OUI	NON, prévoir le règlement à la fin du match

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2019/2020

JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	16	23		

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

INFOS CLUBS

Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

Pour le club : Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés :

la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

Pour le licencié : Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Exemples :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF : Article 8 – Vérification des licences du RSG du 94

ALARME DEFIBRILLATEUR

En cas de mort subite sur un terrain, la chaîne de survie doit se déclencher instantanément : **APPELER / MASSER / DEFIBRILLER**

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :

- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,

- les électrodes ont moins de 2 ans,

Et cela même si le matériel n'a jamais servi.

POURQUOI ?

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).

- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention.

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :

- d'apposer sur le boîtier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,

- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,

- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer

ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées,

prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

Nous vous informons que « **Mon Compte FFF** » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF » présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

-Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.

-Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :

-Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;

-Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

-lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;

-consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;

-prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;

-saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL » ;

- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;

- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;

- Valider.

- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs » apparaissent.

Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués...). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

ANNONCES CLUBS

A. S. AUDRUICQ

26^{ème} Tournoi international de Pâques (12 & 13 Avril 2020) Catégories U15/U18

Contact : Mr Francis PETIT tel : 06 20 84 16 34 mail : audruicq.as.501227@lfhf.fr

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales (66) proche de Perpignan, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 6 et 7 juin 2020 dans les catégories U11, U13, U15 et U17

Contact : Laurent BALLUAIS au 07 81 98 42 56

FC Latour-Bas-Elne (Pyrénées-Orientales) organise son édition 2020 du tournoi des Phoenix, qui se déroulera le samedi 11 et dimanche 12 avril 2020. Un tournoi éducatif et sportif, labellisé "Événement éco-exemplaire", à destination des équipes U9 à 8, U11, U13 et U12F-U15F .

Contact : Corinne Ballesta 06 15 61 30 50 - Responsable Tournois

Bénéficiaire des versements**Nom ou dénomination :**
.....**Adresse :**

N°..... Rue.....

Code postal Commune

Objet :
.....
.....
.....**Cochez la case concernée (1) :**

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

.....

Adresse :

.....

Code postal Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....

FICHE PRATIQUE - MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES »

DONS AUX ŒUVRES

Pour les IMPOTS 2020



Réduction d'impôt

Les dons aux associations permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt. Son montant est égal à 66 % des sommes versées pour les dons aux organismes d'intérêt général (dans la limite de 20 % du revenu) et à 75 % de ces sommes pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (là aussi dans la limite d'un certain plafond).



Calcul du taux

Le [prélèvement à la source](#) consiste à prélever l'impôt sur le revenu du contribuable directement sur les revenus qu'il perçoit. Pour ce faire, l'administration fiscale applique un taux de prélèvement correspondant au niveau de revenus du contribuable.

Mais le taux appliqué à compter de janvier 2020 calculé en fonction des revenus perçus par le contribuable en 2018 et déclarés en 2019, **ne tient pas compte des dons aux associations et de la réduction d'impôt qui leur correspond.**

Déclaration

Concrètement, le taux appliqué aux contribuables à partir de janvier 2020 est donc un taux « hors réductions d'impôt ». Les contribuables ayant fait des dons en 2018 supporteront sur leur salaire ou leur pension de retraite un prélèvement plus élevé que ce qu'ils doivent réellement au fisc.

La réduction d'impôt pour dons n'est pas pour autant supprimée. Après la déclaration 2020 mentionnant les dons faits en 2019, les services fiscaux procèdent à une régularisation au cours de l'été 2020 en versant alors au contribuable le montant correspondant à sa réduction d'impôt.

Conséquence pratique : les particuliers ne peuvent théoriquement profiter de la réduction qu'au cours de l'été, entraînant ainsi un décalage de trésorerie pour le contribuable donateur, qui verse en quelque sorte une « avance » au fisc pendant toute une partie de l'année

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu net imposable**.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu**.

Dépenses et montants concernés

Justification des dépenses

Ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées (*Fiche « FRAIS ENGAGÉS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ BÉNÉVOLE »*)

L'association conserve les justificatifs.

Dépenses liées à l'usure d'un véhicule personnel

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale.

Barème relatif aux frais engagés personnellement dans le cadre d'une activité bénévole

Type de véhicule	Par kilomètre parcouru
Véhicules automobiles	0,321 €
Vélomoteurs, scooters, motos	0,125 €

Pièces complémentaires

Renonciation au remboursement

Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que "je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x €".

Reçu fiscal

L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement (**Reçu 11580-03**).

Report des montants dans la comptabilité

Le montant du reçu doit figurer en produits (dans la colonne "recettes") dans la comptabilité de l'association, parmi les dons de particuliers. Les dépenses remboursées doivent être ventilées parmi les charges (dans la colonne "dépenses").

Calcul de la réduction d'impôt

Taux de réduction

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable

- **66% dans la limite de 20 % du revenu imposable, dans les autres cas (DISTRICTS / CLUBS)**

Dons à des organismes d'intérêt général : case 7UF de la déclaration

Plafonnement : Les excédents (au-delà de 20% du revenu imposable) **peuvent être reportés sur les 5 années suivantes**.



INFOS TECHNIQUES

LES DATES DE RENTREES 2019/2020



FOOTBALL D'ANIMATION

3 – Finales

- Finale Départementale U13G Pitch – 04/04/2020
- Finale Départementale U10 & U11 – 25/04/2020
- Finales Futsal – 20/05/2020
- Finale J. MERCIER U12G – 10/06/2020
- Finale Régionale U13G Pitch – 02/05/2020
- Finale Nationale U13G Pitch – du 05 au 07/06/2020
- Finale Régionale U11G – 13/06/2020

FORMATION DES CADRES

FORMATIONS	DATES		LIEU
MODULE U15	23/01/20	24/01/20	Charenton
MODULE SENIORS	30/01/20	31/01/20	Maisons Alfort
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	30/01/20	31/01/20	Club
MODULE U17-U19	03/02/20	04/02/20	Fontenay sous-Bois
MODULE U9 FEMININE	10/02/20	11/02/20	Thiais
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	District
MODULE U13	20/02/20	21/02/20	Charenton
MODULE U11	27/02/20	28/02/20	District
MODULE U9	05/03/20	06/03/20	District
MODULE U11	16/03/20	17/03/20	Charenton
MODULE U17-U19	19/03/20	20/03/20	Marolles
MODULE U9	09/04/20	10/04/20	Marolles
MODULE U11 FEMININE	16/04/20	17/04/20	Fontenay sous-Bois
MODULE U7	29/04/20		Caudacienne
MODULE U11	26/05/20	27/05/20	District
MODULE U13	11/06/20	12/06/20	District
MODULE U15	18/06/20	19/06/20	Thiais

Les Modules dirigeants ne sont pas disponibles, par faute de conventions non-signées entre LPIFF et FFF.

PROGRAMME DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

U13 (nés en 2007)

Objectif : Détection Concours d'entrée aux Pôles Espoirs de Clairefontaine et Reims

Premier tour régional : Samedi 11 janvier 2020 à Morfondé

2 Centres de perfectionnement (dates à définir)

U14 (nés en 2006)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 15/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 22/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 29/01 Match amical (à définir)

Mercredi 05/02 Match amical (à définir)

Mardi 11/02 Interdistrict (à définir)

U14F (nées en 2006)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts - Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 15/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 22/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 29/01 Match amical (*à définir*)

Mercredi 05/02 Match amical (*à définir*)

Lundi 10/02 Interdistrict (*à définir*)

U13F (nées en 2007)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 en vue des détections U14F (n+1) - Finalité Participation en tournoi

Mercredi 26/02 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 04/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 11/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 18/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Lundis 30/03 - 20, 27/04 – 4, 11, 18, 25/05 - Centres de perfectionnement *à définir*

Tournoi à définir

U15 Futsal (nés en 2005)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts – Finalité Sélection LPIFF

Match amical avec la sélection contre la SMAJ (date à définir)

Mercredi 12/02 Interdistrict

U18 Futsal (nés en 2002-03)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts – Finalité Sélection LPIFF

Lundi 27/1 Détection à Saint Maurice (à confirmer)

Match amical à définir

Mercredi 19/02 Interdistrict

FOOTBALL FEMININ

Réunions club programmées les :

25/06/2020

Modules féminins

Module U9 – 10&11/02/2020

Module U11 – 16&17/04/2020

Finales

Finale Départementale U13F Pitch – 28/03/2020

Finale Futsal – 06/05/2020

Finale Départementale U11F – 16/05/2020

Finale Régionale U13F Pitch – 02/05/2020

Finale Nationale U13F Pitch – du 05 au
07/06/2020

Finale Régionale U11F – 13/06/2020

Procès-Verbaux

COMITE DE DIRECTION



Réunion plénière du Mercredi 13 Novembre 2019

PROCES-VERBAL

Présidence

Denis TURCK, Vice-Président Délégué

En préambule le Vice-Président souhaite la Bienvenue à
M. PIRES Zéférino : Président de MAROLLES FC
Regrette l'absence de **Mme KOWTANOVITECH Agnès**,
Présidente de l'ASPTT Villecresnes également invitée
(Bénévoles du Mois)

Membres présents :

Mme Marie-Christine CATELAN-FONTAINE, MM. Daniel BROCHE, Jean-Jacques COMBAL, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Jean-Jacques FOPPIANI, Jean-Pierre MAGGI, Michel THOMAS, Abdel TIGHLIT, Denis TURCK,

Assistent : Mme Lili FERREIRA (Directrice Administrative), José DIAS (CDA), Marie-Thérèse POLICON (Membre Honoraire)

Absent(s) Excusé(s) : Mmes Estelle BATHENAY, Pascale CHOQUET, MM. Thierry MERCIER, Michel GOLDSTEIN, Vincent GUERIN, Hervé HAPPY (CTD)

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

- Comité de Direction du 4 Septembre 2019
- Bureaux des 24 Septembre et 14 Octobre 2019

Les Procès-Verbaux sont adoptés à l'unanimité.

INFORMATIONS & COMMUNICATION

NECROLOGIE :

***M. Guy ANTOINE**, Président du District des Vosges et Ancien Membre du Conseil d'administration de la LFA, décédé dans sa 69^{ème} année

A sa famille, à ses proches, à son District, le District du Val de Marne adresse ses sincères condoléances.

***MERSEL Fares**, jeune licencié au Club d'Asomba, décédé à l'âge de 11 ans suite à un accident de la route.

A ses parents, à sa famille, à ses amis et à son Club, le District adresse ses très sincères condoléances

FELICITATIONS :

***Club PARIS FC :**

-Les U12 ont représenté la France lors de la Danone CUP à Barcelone (Coupe du Monde U12). Ils ont fini 3^{ème}.

***Club JOINVILLE RC :**

-Equipe Féminines « SENIORS » D1, vainqueur de la saison 2018/2019, trophée remis lors de la dernière rencontre du Tournoi International U16 à Bonneuil/Marne.

*** M. CORDON-MELO Jérémy :**

Jeune Arbitre qui va représenter les couleurs de notre District au niveau International début Février à Dubaï

FINANCES

La trésorière, Mme Marie-Christine CATELAN-FONTAINE présente le budget prévisionnel de Trésorerie aux membres du Comité.

A noter que le District a reçu le véhicule Volkswagen CADDY, impact annuel sur le bilan de : **2 250 €** sur une durée de 5 ans.

- *Prix d'achat : 21 492 €*
- *Subvention FAFA : 10 200 €*

VIE DES COMMISSIONS et du DISTRICT

Nominations

Demande de changement de Commission :

- **M. Patrick ROBERT** : Commission Football à Effectif Réduit, par manque de disponibilité demande à changer pour la Commission FEMININES

Candidatures reçues :

- **SOUISSI Raphaël**
- **VERONIQUE Francine** (*Commission Féminines*)
- **DOGANAY Ayhan**

Ces quatre personnes sont à recevoir par le Secrétaire Général du District.

- **RANSOU Virginie & KHEKIEL Izdihar & ISMAILI Karim** (Commission Technique)

Candidatures transmises au CTD et Président de la Commission Technique qui doivent faire un retour pour le prochain Comité de Direction.

- **Guillaume FRIN** (*Commission Technique*)

Après avis du CTD et de la Commission Technique, le Comité donne une suite favorable à cette candidature.

Commission Football en Milieu Scolaire :

Au prochain Comité de Direction voir avec Estelle BATHENAY pour fixer une réunion et y insérer des nouveaux Membres.

Compte rendu des Assemblées Générales « Ordinaire et Extraordinaire »

Le Président, Thierry MERCIER et son Comité de Direction remercient la Ville de Bonneuil sur Marne pour la mise à disposition de la Salle «**Louise Voelckel** », le Club de Bonneuil CSM et son Président, M. Gilles GATINEAU pour l'accueil ainsi que son équipe qui a tout mis en oeuvre pour que nos Assemblées Générales se déroulent dans les meilleures conditions.

Remerciements de la présence de **MM. Patrick DOUET**, Maire de Bonneuil sur Marne, **Philip GUYOT DE CAILA**, Secrétaire Général de la LFA, **Guillaume NASLIN**, Fondation du Football et **Ahcène KADEM**, Secrétaire Général du CDOS

Des remerciements également à notre partenaire, le Conseil Départemental du Val de Marne, qui encore une fois, dans le cadre des Challenges du Président, a permis de récompenser nos clubs en faisant une dotation de Ballons.

Ouverture de l'Assemblée Ordinaire à 09h15

Nombre de clubs présents ou représentés à l'ouverture :

* **48 Clubs** représentant : **1 024 Voix**

*Ce nombre de voix a vite augmenté, le total atteint étant de **1493 Voix (77,8 %)**,
représentant : **75 Clubs***

Les diverses interventions lors de l'AG :

- M. **Thierry MERCIER**, Président du District (*Allocution*)
- M. **Philip GUYOT DE CAILA**, Secrétaire Général de la LFA
- M. **Drise TAFININE**, CTD-DAP de notre District (*Foot Animation*)
- M. **Guillaume NASLIN**, Fondation du Football
- M. **Ahcène KADEM**, Secrétaire Général du CDOS

Les principaux points abordés dans l'allocution du Président du District, Thierry MERCIER :

Services Civiques (Cette saison 60 Volontaires détachés dans nos Clubs, mais 8 mois au lieu de 9 comme les saisons précédentes, Re conduite de la participation financière mensuelle à chaque club, toutes nos formations gratuites pour les Services Civiques) & **Création du District de Paris** (AG constitutive le 03/12/19 à la FF, AG Elective le 30 Juin 2020 ou un peu avant, le District du Val de Marne perd environ 6 500 licenciés, le District Parisiens : 140 Clubs et environ 22000 licenciés) & **Arbitrage** (la mise en place du prélèvement Club / Virement Arbitre a eu un coût de + 1000 €, une participation très légère va être prélevé à chaque Club à partir de cette saison, Arbitrage U20 : Problème District manque (20 arbitres nommés prochainement) & **FMI** (en football à 11 Objectif atteint 95% , en football d'animation, peu d'utilisation) & **Incivilités & Violences** (rappel des différentes actions en place depuis 20 ans et + : Du Conseil des Sages aux interdictions de stade - Moins de sanctions = moins d'amendes = moins de dotation) & **Fair-Play** (pas de relâchement, joue toujours son rôle) & **Football Féminin** (+ 11,52 % = hausse de la saison dernière, cette saison plus d'équipes engagés et moins de licenciés, Labels = c'est bien + à renouveler) & **Futsal** (déception, pas assez structuré, pas de présence aux Formations, pas de développement du Football d'Animation) & **Football d'Animation** (Réunion début de saison : présences insuffisantes (15 Clubs absents dont 5 déjà la saison dernière, 76% de présence cette saison, contre 80 % en 2018, FMI : 21% en U11 et 32 % en U13 – A améliorer, intervention de DRISS TAFININE – CTD-DAP) & **Formations & Avenir proche et plus lointain** (Baisse des subventions, Moins d'amendes = moins de dotation, mais positif puisque moins de sanctions)

Les divers votes au cours de l'Assemblée Générale « ORDINAIRE » :

1-Procès-verbal Assemblée Générale du 13 Octobre 2018 à Limeil Brévannes

Le procès-verbal est adopté à la majorité Pour : **95,16 %**

2-Rapport Moral 2018 & 2019

Le rapport moral est adopté à la majorité Pour : **99,65 %**

3-Rapport Financier au 30 Juin 2019

Après intervention du Vice-Président Délégué, M. Denis TURCK et du Commissaire aux Comptes.

Le rapport financier est adopté à la majorité Pour : **88,56 %**

4-Budget prévisionnel 2019 & 2020

Après intervention du Vice-Président Délégué, M. Denis TURCK et du Commissaire aux Comptes.

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité Pour : **88,56 %**

Le vote Assemblée Générale « EXTRAORDINAIRE » :

Modifications des Statuts du District :

Après divers échanges avec les Clubs,

Les modifications des Statuts sont adoptées à la majorité Pour : **84,95 %**

Mise en application dès le lendemain de l'AG.

Les diverses remises :

- Tirage au sort « 6 Ballons » de la Coupe du Monde Féminine
- Médailles au titre de Dirigeants de Clubs

- Coupe du Préfet « FAIR-PLAY »
- Champions D1
- Challenge Dynamique
- Challenge du « Fair-Play »
- Clubs ayant organisé une session de Formation 2018 & 2019
- Remise des Ballons des Challenges du Président du Conseil Départemental

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE à 11h50

Suivi du « POT de l'Amitié offert par la Ville de Bonneuil sur Marne

Compte-Rendu Journée «Je joue, je nous respecte» Week-End des 19 et 20 Octobre 2019

Le District du Val de Marne a reconduit pour la 7^{ème} saison consécutive une journée de sensibilisation, le week-end des 19 et 20 Octobre 2019, sur le « RESPECT & FAIR-PLAY» impliquant tous les acteurs d'un match de football, joueurs, entraîneurs et arbitres à véhiculer, par un comportement exemplaire, un message fort sur les valeurs sportives fondamentales : **« A bas la violence, la tricherie, la contestation et vive le respect entre tous »** avec signature d'une Charte avant chaque rencontre.

Un grand MERCI à tous les acteurs : « Joueurs, Entraîneurs, Arbitres », à nos « Clubs » qui ont joué le jeu,

Cette saison : 228 rencontres concernées, **96 chartes en retour signées** par tous les acteurs, soit seulement **42 %**.

Il est dommage que tous les clubs n'aient pas participé à cette action de sensibilisation.

Le Bilan : 148 Cartons enregistrés dont 11 rouges sur le Week-End

Pas de baisse de cartons malgré l'action, par rapport à une journée sans action.

Le Comité devra revoir cette action.

Retour sur le 21^{ème} Tournoi International U16 « Toussaint 2019 »

Un très grand remerciement aux Municipalités et aux Clubs qui nous ont accueillis tout au long de la semaine dans le cadre de la 21^{ème} Edition du Tournoi International U16 que ce soit pour les rencontres ou pour l'accueil des entraînements.

Félicitations aux délégations : Belge, Italienne, Russe et Française pour leurs prestations dans les diverses Communes de notre Département.

Classement Final :

01 – ITALIE

02 – RUSSIE

03 – BELGIQUE

04 – FRANCE

M. BONUCCI Bryan, n°1 (Italie) : Meilleur Gardien / M. MANCINI Tommaso, n°9 (Italie) : Meilleur Buteur / M. VAN DE PERRE Kamiel, n°3 (Belgique) : Meilleur Joueur
Challenge du Fair-Play : RUSSIE

RESULTATS J1 - MARDI 29 OCTOBRE 2019

à Limeil Brévannes : **RUSSIE / ITALIE (1/2)**

Buteurs : STOLBOV Kirill (Russie) & MANCINI Tommaso (2 buts – Italie)

au Plessis-Trévisse : **FRANCE / BELGIQUE (0/4)**

Buteurs : LAGAE Bram / LAVIA Roméo / SAKKALI Sami / SERVAIS Mathis (Belgique)

RESULTATS J2 - JEUDI 31 OCTOBRE 2019

à Vitry/Seine : **ITALIE / BELGIQUE (4/2)**

Buteurs : MANCINI Tommaso/ ACCORNERO Fédérico / ROSSI Leonardo – 2 buts (Italie) & EL KHANNOUS Bilal – 2buts (Belgique)

à Créteil : **RUSSIE / FRANCE (2/1)**

Buteurs : KRASHEVSKIY Yaroslav / TSVETKOV Vadim (Russie) & VOGEL Hugo (France)

RESULTATS J3 - SAMEDI 2 NOVEMBRE 2019

à Bonneuil/Marne : **BELGIQUE/ RUSSIE (1/5)**

Buteurs : VAN DE PERRE Kamiel (Belgique) & CHOBANOV Ruslan / STOLBOV Kirill /GAINOV Mikhail -3buts (Russie)

à Bonneuil/Marne : **FRANCE / ITALIE (2/2)**

Buteurs : FOUGEU Breyton / PIRRINGUEL Lenny (France) & FATICANTI Giacomo/ROSSI Leonardo (Italie)

Le Tournoi s'est déroulé dans le «**FAIR-PLAY**» et le «**RESPECT**».

Les différentes délégations nous ont permis de constater les différences de culture tout au long de la semaine et de voir pour chacune leurs priorités bien définies et très distinctes.

L'équipe de **RUSSIE** a remporté cette saison le challenge du «**FAIR-PLAY**».

De très grands remerciements aux quatre Délégations, aux Arbitres des 4 pays et aux Arbitres de la LPIFF, aux Communes et clubs qui se sont mobilisés avec toujours le même enthousiasme, le même plaisir et en ayant toujours le cœur à l'ouvrage, pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les rencontres ou les entraînements.

Nos «**BENEVOLES**» du District ont encore, cette saison, répondu présent toujours avec une énergie débordante, une passion hors norme et en s'impliquant sans compter ...un très grand MERCI à toutes et tous.

Merci à tous les partenaires du Tournoi : Sport CO Shop = Récompenses remises aux Meilleurs Gardien, Buteur et joueur, Au Pain Paysan = une partie des sandwichs et gâteaux pour les Bénévoles, Volkswagen = Prêt de deux véhicules, le territoire T11 et la Fédération Française de Football, car si le Tournoi perdure c'est avant tout grâce aux partenaires.

Cette 21^{ème} Edition a encore une fois rencontré un réel succès, tout cela grâce aux collaborations de toutes et tous et l'équipe qui a pu être formée.

A souligner, sur l'ensemble de la semaine plus de 5 000 spectateurs...tous sites confondus.

Services Civiques 2019-2020

Il reste encore 4 dossiers non signés à ce jour (en cours de régularisation).

Au total 60 Jeunes engagés, dont 1 que nous devons retirer n'ayant pas de document d'identité française, le club a été averti et doit faire une proposition de nouveau candidat.

Retour sur la réunion des Grandes questions en disciplinaire du 21 Septembre 2019 avec les Commissions Départementales « Appel » et « Discipline »

Une intervention de Lionel PARIENTE, Avocat du Cabinet Conseil du District, très appréciée par les deux Commissions.

Une méthodologie de saisie d'un dossier a été faite pour aider les Commissions, soit :

- 1- **MATERIALITE** : Fait(s) & Temporisation (pour déterminer avec exactitude le moment et savoir si pendant ou après match)
- 2- **IMPUTABILITE** : Educateur & Dirigeant & Joueur & Supporter(s) & Autre
- 3- **GRAVITE : Déterminer la Gravité** + Adaptation de la sanction par rapports au(x) Fait(s)

Le travail de la Commission est de : Evaluer, Juger et Sanctionner avec un raisonnement le plus cohérent possible en tenant compte de la Conséquence et Enjeu : pour le LICENCIE & pour le CLUB

S'appuyer sur les Textes : Annexe 2 des RG de la FFF / Règlement Sportif du District / Annexe du Barème Disciplinaire du District

En tenant compte des 3 principes suivants :

- 1°) LEGALITE et non Egalité
- 2°) RELATIVITE
- 3°) PROPORTIONNALITE

COURRIERS DIVERS

FFF - LFA

-Courrier – Appel à candidatures Club des 100 femmes Dirigeantes 2019-2020

Mme Valérie COLIN, Présidente du RC JOINVILLE a été retenue par la Commission Fédérale de Féminisation et le Bureau exécutif de la LFA (Elle fait partie des 25 femmes qui seront accompagnées par la Fédération pour 2019-2020)

-Programme CFCT – Module 4 – Stagiaires sur le Thème « Connaissance institutionnelle et juridique des métiers » - Au siège de la FFF du 18 au 21 Novembre 2019

Drisse TAFININE, CTD-DAP du District y assistera

-Communication de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du District Parisien qui aura lieu le Mardi 03 Décembre 2019 au siège de la FFF

140 Clubs adhérents au District Parisien

Le Président et le Vice-Président du District 94 seront présents.

-Questionnaire accompagnement de RH Liges et Districts

Mme Lili FERREIRA a complété le questionnaire.

-Réunions Président LPIFF & Présidents de Districts du 01.10.19 et du 12.11.19 et Comité de Direction du 07.10.19

M. Denis TURCK représentait le District et fait un retour sur les points évoqués au cours de ces réunions.

-Comité de Direction du 21 Octobre 2019

M. Jean Jacques COMBAL représentait le District et fait un retour sur les points abordés à cette réunion.

-Formation de Formateurs – Vendredi 27 Septembre 2019

Le CTD a inscrit M. Guillaume FRIN en vue de son intégration en Commission Technique

-Opération « Solidarité Clubs 2019 »

Clubs proposés directement par la LPIFF : NOGENT FC / AS ORLY / FRESNES AAS / ST MANDE FC / CO CACHAN / ORMESSON US / PORTUGAIS ACA CHAMPIGNY / VITRY ES / THIAIS FC / PARIS 10 RC / C.F.F. PARIS

-Courrier d'excuses du Président SANDJAK aux Assemblées Générales du District du 12 octobre 2019

- Réunion des Référents Football Féminin – Samedi 12 Octobre 2019 de 9H30 à 12H00

Le District n'a pas pu répondre à cette demande ayant ce même jour l'Assemblée Générale du District.

-Invitation à l'Inauguration de la plaine de jeu à Campus – Dimanche 13 Octobre 2019

Le Président du District s'est excusé, pris par ailleurs.

-Réunion à la LPIFF pour les Clubs à Statut Amateur participant aux Championnats Nationaux Seniors Libres : Le Lundi 23 Septembre 2019 à 18H30

-Réunion ETR élargie : Vendredi 13 Septembre 2019 de 9H30 à 17h30 au Campus de Morfondé

Drisse TAFININE, CTD-DAP et Hédi OUDAYA ont assisté à cette réunion de coordination.

-Opération « Week-end Bénévoles à Clairefontaine » des 12 et 13 Octobre 2019 (Action FFF)

Les Bénévoles proposés par le District : ALVARADO Gérard / BRUNET Denis / GUILIANI Patricia / LACHASSAGNE Jean-Pierre / LOPES Paulo / SUSSET Frédéric

DISTRICT & CLUBS

District :

- Envoi de tous les rapports financiers votés en Assemblée Générale à la LPIFF
- Réception des Clubs ayant participé à la préparation des Arbitres dans le Cadre de la Coupe du Monde Féminines 2019
- Compte-rendu de la réception des 3 Clubs Futsal en date du 18/10/19

B2M Futsal :

Demande de dérogation pour Critérium Futsal District 93. *Le District a donné son accord.*

Charenton CAP :

Invitation à l'inauguration des vestiaires et du Club house du Stade Charentonneau – Samedi 12 Octobre 2019 à 15H30. *MM. Thierry MERCIER et Denis TURCK respectivement Président et Vice-Président représentaient le District.*

CRETEIL LUSITANOS US

-Opération «Tous en bleu pour l'USCL»

Invitation adressée sur toutes les boîtes mails officielles des Clubs du District.

-Cérémonie «Blaise Matuidi» - Ouverture Académie : Mardi 15 Octobre 2019

Le Président, Thierry MERCIER et le CTD, Hervé HAPPY ont assisté à cette cérémonie.

-Club mis à l'honneur par la FFF – Remise trophée Champion National 2 : Vendredi 18 Octobre 2019

-Marolles en Brie – invitation à l'inauguration du Stade Didier BOUTTEN – Samedi 16 Novembre 2019. *Le Président et le Secrétaire Général assisteront à cette inauguration.*

DIVERS

Dossier transmis par la Commission de Discipline au Comité de Direction :

Demande d'exclusion de la Coupe Futsal du Club VITRY ASC pour la saison 2019 / 2020 suite aux problèmes lors de la Finale de la Coupe Futsal du 06.06.19.

*Le Vice-Président a proposé un vote : 2 Pour / 2 Contre, le reste des membres : « abstention »
Le Comité, avec la voix du Président de séance, entérine la proposition de la Commission de Discipline pour la saison 2019/2020.*

CDOS :

-Réunion d'information le Jeudi 03 Octobre 2019 de 18H30 à 20h30 au Siège du CDOS à Gentilly : Appel à projet pour la création de maisons du sport santé (Une centaine envisagées en France cette année, cinq cents envisagées d'ici 2022)

-Nuit des Sports Val-de-Marnaise 2020 : *Suite aux thèmes proposés, le District va mettre à l'honneur les 3 Femmes du Comité de Direction dans la catégorie : « Membres étant dans un 1^{er} mandat » et 3 Jeunes Arbitres dans la catégorie : « Coachs/Arbitres ayant moins de 25 ans », en espérant que ces candidatures seront retenues.*

DDCS 94 :

- Rencontre au District le 09 Octobre 2019 avec M. Antoine ARKI, nouveau chef de Service à la DDCS

- Invitation au FORUM à l'UPEC, le 12 DECEMBRE 2019 sur le thème : La Place des Femmes dans les Associations. Le Président Thierry MERCIER et Mme Marie-Thérèse POLICON, Membre honoraire y assisteront.

Conseil Départemental :

- Information sur les 54^{ème} Jeux du Val de Marne 2020 qui se dérouleront du 06 au 21 Juin 2020.

Club ACBOULOGNE :

- Minibus accidenté par un Service Civique du District lors de la Coupe du Monde Féminines (Entraînement des Arbitres à l'INSEP)

Le Club demande la prise en charge du montant de la franchise qui s'élève à 499 € par le District.

Courrier de M. Camille REYDON dans le cadre du partenariat (Section Sportive Football du Collège Blaise Cendrars et District du Val de Marne)

Demandes d'Interventions :

- 1- Arbitrage : Mardi 12 Novembre 2019 (Igor GRADINARI)
- 2- Santé (Hygiène de vie, nutrition, hydratation) : Mardi 21 Janvier 2020 (Dr Michel THOMAS)
- 3- Arbitrage : Mardi 03 Mars 2020 (Igor GRADINARI)
- 4- Gardien de But : Mardi 12 Mai 2020 (Date transmise à Technique pour suite à donner)

M. Frédéric SUSSET (membre de la Commission Organisation des Championnats)
Remerciements pour le Week-end à Clairefontaine (12-13 Octobre 2019).

District du Val d'Oise de Football : Invitation aux rencontres du Tournoi Qualificatif Coupe du Monde Futsal 2020 du 23 au 26 Octobre 2019

UNSS : Réunion d'information, Vendredi 13 Septembre 2019 à 9h00 au Service Régional de l'UNSS / Collège Pasteur à Créteil concernant la formation des jeunes officiels (Arbitres)
Igor GRADINARI a assisté à cette réunion pour la mise en place d'une formation dans le collège.

Demande d'entente : AS ULTRA MARINE / ENT.JEUNES STADE pour la saison 2019/2020, catégorie U18. *Le Comité donne une suite favorable.*

Courrier du Club de VALENTON FOOTBALL ACADEMY

Composition du nouveau bureau suite à leur dernière AG : *Président : Moussa TRAORE / Vice-Président : Mady TANDIA / Secrétaire : Séverine ALLARD : Trésorier : Gino BAYAMA*

Courrier de la Présidente du Club ARCUEIL COSM : Remerciements « Assemblée Générale » du 12 Octobre 2019 avec des suggestions et principalement celle de la remise des récompenses qui devrait être faite en début d'AG et non à la fin.

TECHNIQUE & FEMININES

FOOTBALL D'ANIMATION

Intervention de M. Patrick DARDENNES sur le fait de la non-utilisation de la FMI dans les Critériums.

Le Comité de Direction décide d'appliquer des amendes pour non utilisation de la FMI à compter du 1^{er} JANVIER 2020, dans les catégories suivantes :

*Critériums «**U10-U11 et U12-U13** »

*Championnats Cl.Lachiche «**U12-U13** » et Avenir : « **U10-U11** »

*1^{ère} non utilisation : **RAPPEL***

*2^{ème} non utilisation : **Amende 50 €***

1 – Journée d'accueil

- JA U11 – 14/09/2019 : 285 joueurs
- JA U9 – 21/09/2019 : 245 joueurs
- JA U7 – 28/09/2019 : 196 joueurs

2 – Critériums U11 et U13

- U10-U11 Avenir : 7 clubs engagés
- U12-U13C. Lachiche : 7 clubs engagés

Quels que soient les critères, les clubs ont beaucoup de mal à utiliser la FMI pour ces catégories. Des rappels sont faits.

3- Les plateaux U7-U9

Les clubs ont des difficultés pour respecter le nombre d'équipes qu'ils ont engagé.

Un point précis va être fait afin de remédier à ce problème.

4 – Finales

- Finale Départementale U13G Pitch – 04/04/2020
- Finale Départementale U10 & U11 – 25/04/2020
- Finales Futsal – 20/05/2020 à Thiais
- Finale J. MERCIER U12G – 13/05/2020
- Finale Régionale U13G Pitch – 02/05/2020
- Finale Nationale U13G Pitch – du 05 au 07/06/2020
- Finale Régionale U11G – 13/06/2020

FORMATION DES CADRES

FORMATIONS	DATES		LIEU
MODULE SENIORS	18/11/19	19/11/19	District
MODULE U11	28/11/19	29/11/19	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	12/12/19	13/12/19	Club
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	12/12/19	13/12/19	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	13/01/20	14/01/20	Club
MODULE U15	23/01/20	24/01/20	Club

MODULE SENIORS	30/01/20	31/01/20	Club
MODULE U17-U19	03/02/20	04/02/20	Club
MODULE U9 FEMININE	10/02/20	11/02/20	Club
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	District
MODULE U13	20/02/20	21/02/20	District
MODULE U11	27/02/20	28/02/20	District
MODULE U9	05/03/20	06/03/20	District
MODULE U17-U19	12/03/20	13/03/20	Club
MODULE U11	16/03/20	17/03/20	District
MODULE U9	09/04/20	10/04/20	District
MODULE U11 FEMININE	16/04/20	17/04/20	Club
MODULE U7	29/04/20		Club
MODULE U13	11/06/20	12/06/20	District
MODULE U15	18/06/20	19/06/20	Club

Les Modules dirigeants ne nous sont pas disponibles, par faute de conventions non-signées entre LPIFF et FFF.

PROGRAMME DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

U13 (nés en 2007)

Objectif : Détection Concours d'entrée aux Pôles Espoirs de Clairefontaine et Reims

Mercredi 20/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 27/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

2 Centres de perfectionnement à *définir*

U14 (nés en 2006)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 11/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 18/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 15/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 22/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 29/01 Match amical (*à définir*)

Mercredi 05/02 Match amical (*à définir*)

Mercredi 11/02 Interdistrict (*à définir*)

FEMININES

Intervention de Mmes Marie-Thérèse POLICON et de Marie Christine CATELAN-FONTAINE sur les problèmes de feuilles de matchs en criterium « Fille ».

Après un large débat, le Comité décide à la majorité, que des amendes seront appliquées dès la phase retour de ces critères, soit :

Le Comité de Direction décide d'appliquer des amendes pour non utilisation de la FMI à compter du 1^{er} JANVIER 2020, pour la PHASE RETOUR des catégories suivantes :

**Critériums «U11F» & «U13F» & «U15F» & «U18F» :*

1^{ère} non utilisation : RAPPEL

2^{ème} non utilisation : Amende 50 €

***GIRLY CUP 94 – 2^{ème} Edition**

Date : 13 Mai 2020

Equipes : 12 Benjamines (U12/U13), 12 Minimes (U14/U15)

Lieu : Parc du Tremblay (3 terrains)

Formule sportive :

3 poules de 4, avec le matin matchs de poules et l'après-midi, matchs de classement.

Pas de stand motricité comme lors de la 1^{ère} édition, mais des interventions d'associations (soit à nouveau « boxez les préjugés », soit « little miss soccer », association qui est allée à la rencontre de jeunes filles et femmes pratiquant le football partout dans le monde). Les contacts commencent à être pris.

Gain : places pour les matchs éliminatoires championnat d'Europe féminin (matchs en juin) ou si impossible, match EDF masculine (dernier match de préparation par exemple).

Dotation : à la différence de l'an dernier, nous aimerions doter les filles de t-shirt sportifs, qui feraient office de maillots et qui coûtent moins cher.

A raison de 4€ le maillot pour 280 filles max = 1120€.

[Demande de prise en charge District](#)

- maillots (t-shirt) = 1120€ ?

- goûter

- matériel divers (barnums, bancs, chaises, petit matériel etc...)

Le Comité donne une suite favorable.

Prise en charge UNSS :

Croix rouge / cars pour les établissements les plus éloignés / sécurité / médailles et coupes/ arbitres

Prise en charge FFF (demandes en cours)

- t-shirts comme l'an dernier (changer la couleur)

Marraine : en cours également.

***Courrier de M. TALHOUET Thierry – Invitation au Tournoi International de Guerlédan Bretagne des 13 et 14 Juin 2020 : FEMININES U13 de notre District**

Impossible de donner une suite favorable. Beaucoup trop de clubs du District y participent, ce qui ne permet pas de faire une sélection digne de ce Tournoi.

ARBITRAGE

Appel d'un Arbitre suite à la décision de la CDA de le suspendre de rencontres d'arbitrage

L'arbitre a retiré son appel, suite à la demande de régularisation des frais de dossier et aux précisions apportées concernant son appel (Extrait de l'article 5 du Règlement Intérieur de la CDA).

Intervention de M. José DIAS, Président de la CDA sur les points suivants :

- 227 Arbitres de District / 188 Désignables
- Observations : 45 faites depuis le début de la saison
- Au total : 32 Arbitres suspendus depuis le début de la saison
- Arbitres absents à des matchs : 31 depuis le début des championnats
- Dé-convocations : 12

- Formations « Lois du Jeu » non obligatoire, Bonus si présent
 - Evolution à prévoir pour les rendre obligatoires pour les D3/D4 et JAD
- Session 1 : 23 Candidats / 18 validés
- Session 2 : 23 Candidats / 18 Présents
- Intervention de la CDA au Club de Maisons Alfort le 02 Décembre 2019
- Arbitres suspendus suite à la non-réussite du QCM : 5

INFORMATION & TOUR DE TABLE

RDV LE 29.10.19 :

Président, Thierry MERCIER et Vice-Président, Denis TURCK avec le nouveau préfet du Val de Marne, M. Raymond LE DEUN.

Plusieurs sujets abordés : Interdictions de Stade, SNU (Service national universel), CNDS des Clubs, Foot en Marchant avec les EPHAD et les Hôpitaux, etc...)

Zéférino PIRES :

Remerciements pour l'invitation au Comité de Direction, très intéressant

Invite l'ensemble du Comité à l'inauguration du Stade « Didier BOUTTEN » et du Club Housse de Marolles, le Samedi 16 Novembre 2019 à 12h00

Marie-Thérèse POLICON :

Assiste toujours avec plaisir et est à l'écoute

Régis ETIENNE :

Informe que cette saison, l'UNAF 94 organisera la réunion régionale le 13 Juin 2020 et demande la mise à disposition des installations du District (Ronde, Terrain, Réfectoire). *Le Comité donne son accord.*

Revient sur le dossier du CNOSF pour lequel il était présent et une conciliation a été acceptée.

Jean-Pierre MAGGI :

Revient sur la grille des terrains, rajout des U20 (Foot à 11)

Le nouveau document va être mis en ligne

Marie-Christine CATELAN FONTAINE :

S'excuse de son absence à l'Assemblée Générale (*nouveau travail*) et remercie M. Denis TURCK d'avoir présenté les comptes en son absence

Daniel BROCHE :

Demande à ce que le Tournoi des Amicales Régionales soit organisé au District (Ronde, Réfectoire, etc...)

Le Comité donne un accord de principe et reste dans l'attente de précisions, notamment la date retenue.

Patrick DARDENNES :

Se félicite de la décision prise pour le Foot d'animation

Se charge de vérifier le respect de la diffusion des informations du Foot d'animation sur le site internet du District

Jean Jacques COMBAL :

Informe des démarches entamées pour un éventuel échange avec des Sélections U13 et U15 avec le club de Romorantin (Sologne).

Le Comité donne un accord de principe pour entamer les démarches et demande à M. Combal de présenter un projet complet (budget et organisation) pour le prochain Comité de Direction.

**PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION
SAMEDI 18 JANVIER 2020**

Le Vice-Président,
Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
Jean Jacques COMBAL



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

REUNION PLENIERE DU JEUDI 16 JANVIER 2020

Présents : MM. J. DIAS (PRESIDENT), M. ABED, R. ZAMO, B. FOLTIER, F. GALLONDE, A. AISSAOUI, A. BCHIR, J. VILELA, N. SAADA, N. RIT.

Assistent : M. I. GRADINARI.

Excusés : MELLE J. BARROCAS, MM. J. CROISE, N. DENNIELOU, L. FILIN, D. DUPUIS, HOCQ (UNAF 94).

INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « absents-présents », la réunion est ouverte à 21h. L'ordre du jour est les suivant :

- Administratif général
- Arbitres à convoquer
- Point formation (initiale et continue)
- Point observations
- FAR
- FUTSAL
- Promotions exceptionnelles
- Question diverses

ADMINISTRATIF GENERAL

- COURRIERS

- Invitation de la LPIDFF à la Soirée des Arbitres Franciliens du mardi 4 février : J. Dias sera présent.
- Courrier CRA sur les ETDA. J. Dias prend contact avec I. Gradinari pour apporter une réponse dans les délais.
- Réunion plénière de la CRA : jeudi 23 janvier. Pris note.
- Constitution d'une équipe UNAF pour le tournoi du week-end du 14 juin. Pris note (attention toutefois, week-end des finales de coupe VDM).

- CALENDRIER

Les prochaines échéances sont annoncées en séance avec plusieurs actions programmées sur les prochaines semaines :

- FAR : soirée inaugurale le jeudi 30 janvier.
- CDA restreinte le jeudi 30 janvier avec auditions.
- Formations continues : prochaines sessions le jeudi 23 janvier et le jeudi 6 février.
- Formation initiale (3^{ème} session) : dimanche 19 janvier.



ARBITRES A CONVOQUER

Conformément au Règlement Intérieur, les arbitres suivants sont convoqués lors de la prochaine séance de la Commission Départementale d'Arbitrage :

M. LOUSSAIEF YACINE : Jeudi 30 janvier, 19h30

M. MBEB Emmanuel : Jeudi 30 janvier, 19h45

M. IDDRISSI Kaitouni : Jeudi 30 janvier, 20h00

M. ROUIDJALI Lofti : Jeudi 30 janvier, 20h15

M. CAMARA Lansana : Jeudi 30 janvier, 20h30

POINT FORMATION

- **Formation initiale**

Les résultats de la Session 3 de recrutement sont présentés en séance.

Les candidats suivants sont validés : MM./Mme **SOFI, EL HAJJARI, NOUARI, TAFININE, BELGHALEM, LEBON, LOISEAU, MEDANI, MILIANI, GHACHY, BIES, CAMOS**

Tous sont convoqués le dimanche 19 janvier pour finaliser la formation (FMI - UNAF) et assister à une rencontre dans le cadre de l'immersion.

- **Formation continue**

Les contenus des sessions sont présentés et validés par la CDA.

La session du jeudi 23 janvier aura pour thème « **Corrigé QCM - Administratif - Cartons** » La session du jeudi 6 février sera consacrée à la « **Gestion des conflits - Management disciplinaire** ».

- **Recyclage N-1**

La CDA prend la décision de mettre en place un accompagnement des candidats validés lors de la saison 2018/2019 (N-1).

Elle décide de les convier le samedi 22 février à une journée de formation afin de les accompagner dans leur progression. Les JAD seront également conviés à cette journée.

POINT OBSERVATIONS

I. GARDINARI et F. GALLONDE font un point sur les observations. Le retard pris en début de saison a été comblé sur les rencontres de Coupe du VDM.

Il est préconisé de continuer sur la tendance afin de garder les deux dernières journées libres pour parer à toute éventualité.

FAR

R. ZAMO et A. BCHIR présentent le calendrier prévisionnel pour la Filière d'Arbitrage Régional. Un stage de deux jours est notamment évoqué en relation avec les autres districts.



La CDA valide la liste des arbitres qui intégreront la Filière d'Arbitrage Régional, ils seront convoqués pour la journée inaugurale du jeudi 30 janvier : **MM./Mme GONZALEZ, BIES, HEDHLY, PINTO, PULULU, CREIGNOU, CHAOUACHI, GARCIA, DETHY, BENARIBI, CAMARA, GADER, YAHYAOUI.**

FUTSAL

Un point est fait sur les effectifs :

- D1 : 5 arbitres désignables sur 6
- D2 : 10 arbitres désignables sur 13
- Stagiaires : 4/4 validés

Les observations vont accélérer sur les mois de Février/Mars.

PROMOTIONS EXCEPTIONNELLES

Conformément à son annexe 7 intitulé « Dispositions particulières » et son alinéa « Promotion en cours de saison » et en vertu des conditions d'évaluation définies et fixées dans son présent Règlement Intérieur, la Commission Départementale d'Arbitrage à l'opportunité de faire valider en séance une circulaire intitulée – promotion exceptionnelle - et peut donc permettre à des arbitres de bénéficier d'une montée en cours de saison.

Après avoir pris connaissance des effectifs en date du 16 janvier 2020, elle statue la décision suivante :

- **Promotions dans la catégorie Arbitre Départemental 1 pour Messieurs : Philippe BIES, Antony PINTO et Georges-Landry PULULU.**
- **Promotions dans la catégorie Arbitre Départemental 1 FUTSAL pour Messieurs : Zakaria TOUABET, Jaime DORADO MUNOZ, Nordine CHABANE.**

Il est rappelé que ces promotions exceptionnelles en cours de saison peuvent être effectuées « seulement » pour les arbitres ayant satisfait aux conditions d'évaluation (test théorique – physique), et que la CDA prend les décisions qui s'imposent en fonction des différents besoins des catégories.

La CDA adresse ses félicitations aux six arbitres promus.

QUESTIONS DIVERSES

- France Télévision souhaite réaliser un reportage sur les incivilités dont sont victimes les arbitres. J. Dias prend contact avec la direction du district pour obtenir les autorisations nécessaires.

Après un tour de table, la séance est levée à 23h30.

PROCHAINE SEANCE SUR CONVOCATION

Le Secrétaire de séance
Nicolas RIT

Le Président
José DIAS

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 21 Janvier 2020

Présents : Mme POLICON Marie Thérèse, MM. LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, D'EXPORT Jonathan, MARNE Gustave, ARNAUD Georges, SAMBA Aubin.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros**

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

U16

N°21550061-CO.CACHAN / ASPTT VILLECRESNES U16 D3.A du 19/01/20

Courriers des deux équipes du 21/01/20 (erreur de score sur tablette).

La Commission entérine le résultat de (2 à 1 pour CO Cachan).

N°21838142-ENTENTE SANTENY MANDRES / ENTENTE JEUNE STADE 2 U16 D4.C du 19/01/20

Courriel de l'équipe de Santeny du 17/01/20 (terrain fermé par la mairie).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des Calendriers.

ANCIENS + 55 ans

N°22054760-VILLENEUVE ABLON US 13 / PARIS FC 11 Anciens +55 D1 du 19/01/20

Courriel de l'équipe US Villeneuve Ablon du 17/01/20 (via Footclub)- accord des 2 clubs.

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée au 06/02/20 .

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).
- Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier du Parc du Tremblay

Le Batiment Football ainsi que les vestiaires football sont fermés :

Le 13 avril / Les 1^{er}, 8 et 21 mai

Courrier du club d'ARRIGHI du 6/12/19

Le Stade sur lequel évolue les équipes anciens et anciens +45 du club d'Arrighi, au parc des sports plaine Nord de Choisy le roi est un terrain stabilisé (modification effectuée sur Foot2000 .

La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine. (Décision de la Commission des Terrains & Equipements)

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 20 janvier 2020

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes GUILIANI Patricia et NAZICAL Marie-Ange et MM. FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, GRESSIEN Georges, GUILIANI Patricia, KUNTZMAN Michel, LEBERRE Jean-Claude, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, NAZICAL Marie-Ange,

Absents excusés : MM. DARDENNES Patrick, FOLTIER Bruno, GIRARD Jean-Claude, NOYON Joël, RANSOU Virginie, SAINT-ALBIN Maurice, TAFININE Driss.

AVIS AUX CLUBS

La Commission de FOOT EFFECTIF REDUIT présente à l'ensemble des clubs tous ses **MEILLEURS VOEUX** et **UNE BONNE ANNEE SPORTIVE POUR 2020.**

La Commission déplore l'absence de 24 clubs : soit 35.8 % d'absents pour une réunion d'informations importantes, du **vendredi 10 Janvier 2020.**

Cette réunion avait pour but d'expliquer, en partie, la décision du Comité de Direction du 13/11/2019 concernant l'application des amendes pour la non-utilisation de la F.M.I.

F.M.I. : à compter de JANVIER 2020 dans les catégories suivantes :

*CRITERIUMS : «U10 - U11 et U12 - U13 »,

*CRITERIUM : Claude LACHICHE «U12 - U13 »,

*CRITERIUM : AVENIR « U10 - U11 ».

1ère : non-utilisation : un **RAPPEL**,

2ème : non-utilisation : une **AMENDE de 50 €** (par équipe sans F.M.I.).

1°) - Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres, Catégorie U6 à U13 - groupe - poule et date de la rencontre)

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

2°) - Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM 94 : E-mail :

secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la technique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football.

Courrier postal : DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Tél : 01.55.96.11.00 - (Technique : **DRISS 01.55.96.11.43 ou **HEDI : 1.55.96.11.42**).**

3°) - Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et N° de licence :

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2018.

Courrier club de Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2018.

Objet : Report d'une rencontre - Responsable Monsieur.....club x. Licence n°..... A

Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

DIVERS

U. S. IVRY FOOTBALL

Courrier de l'U. S. IVRY FOOTBALL du 11/01/2020 :

Pris note de vos problèmes.

La Commission est à votre disposition si vous en avez besoin.

U8 - U9

Plateau : ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL

Courrier du club de BRY F.C. du 15/01/2020 :

Pris note de votre impossibilité à vous déplacer.

Plateau : F. C. MANDRES PERIGNY

Courrier du club de F. C. MANDRES PERIGNY du 17/01/2020 :

Terrain fermé par **arrêté municipal**. **Plateau neutralisé.**

Plateau : SANTENY SP.L.

Courrier du club de SANTENY SP.L. du 14/01/2020 :

Terrain en travaux. Pris note de l'impossibilité d'accueillir.

Plateau : SUCY F.C.

Courrier du club de SUCY F.C. du 14/01/2020 :

Pris note de l'impossibilité d'accueillir.

Plateau : THIAIS F.C.

Courrier du club de THIAIS F.C. du 20/01/2020 :

Pris note de votre impossibilité à recevoir.

Voir, si un autre club de votre plateau peut l'organiser.

U10 - U11

BRY F.C./CACHAN C.O. U11 G 3 ABCD du 18/01/2020

Courrier du club de CACHAN C.O. du 15/01/2020 :

Pris note de vos problèmes de déplacement.

Rencontres reportées à une date **ultérieure à nous communiquer en accord avec vos adversaires.**

FRESNES A.A.S. / RUNGIS U.S. U11 G2 ABCD du 18/01/2020

Courrier du club de RUNGIS U.S. du 17/01/2020 :

Pris note, rencontres neutralisées.

MINIS AND MAXIS / F. C. MANDRES PERIGNY U11 G 8 AB du 18/01/2020

Courrier du club de MINIS AND MAXIS du 17/01/2020 :

Pris note, du problème général de F.M.I.

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. / CAMILLIENNE SP. 12EME U11 G 5 ABCD du 18/01/2020

Courrier du club de CAMILLIENNE SP. 12EME du 17/01/2020 /

Pris note, du problème général de F.M.I.

VITRY C.A. / VILLEJUIF U.S. U11 G 5 ABCD du 18/01/2020

Courrier du club de VITRY C.A. du 20/01/2020 :

Pris note, du problème général de F.M.I.

U 12 - U13

CACHAN C.O. / CAMILLIENNE SP. 12EME U13 G 2 4 Équipes du 18/01/2020

Courrier du club de CACHAN C.O. du 14/01/2020 :

Pris note du **FORFAIT GENERAL** de votre deuxième équipe U13.

Prévenir vos adversaires.

CRETEIL LUSITANOS F. US / GOBELINS F.C. U13 G 1 4 Équipes du 18/01/2020

Courrier du club de GOBELINS F.C. du 16/01/2020 :

Pris note, du problème général de F.M.I.

MINIS AND MAXIS / FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. U13 G 6 2 Équipes du 18/01/2020

Courrier du club de MINIS AND MAXIS du 14/01/2020 :

Changement de terrain, accord des 2 clubs.

Remerciements au club de la FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	10,00 €
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,...),	10,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	15,00 €
Forfait non-avisé, G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	60,00 €
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	90,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL,	120,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale VDM FUTSAL,	120,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (defifoot intercubs.),	100,00 €
C.R non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00 €

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 20/01/2020

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON - MM. FOPPIANI – TAVENOT – ALVES – GUERCHOUN - DUPRE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

U16 - COUPE VDM

UJA MACCABI PARIS /ALFORTVILLE US

du 12/01/2020

La commission prend connaissance de la réclamation d'après match du club d'**ALFORTVILLE US** concernant l'absence de licence de l'arbitre assistant et son remplacement par une autre personne en cours de match.

Jugeant en premier ressort

La commission décide la réclamation irrecevable et dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

En effet, la mise en cause de la qualification de l'arbitre assistant doit faire l'objet d'une réserve portée **AVANT** la rencontre ou au moment des faits (articles 142 et 150 des RG de la FFF).

U20 - ESPOIR 1

SUCY FC / VILLENEUVE ABLON US

du 12/01/2020

Hors la présence de M. ALVES Fernand

Réserve du club de **VILLENEUVE ABLON US** sur la qualification et la participation des joueurs :

REMARS	Yannis
BOUSSAID	Rayan
GUETTATFI	Yanis
OUDIA	Kelian
DIAKO	Alassane
PASCALIN	James
FEUILLARD	Yohann
NIAKATE	Mody
POMMIER	Warren

du club de **SUCY FC** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation hors période.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont 2 mutés «hors délais», sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5., 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **SUCY FC** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique, 9 joueurs titulaires de licences « mutations hors délais » 2019/2020 à savoir :

REMARS	Yannis
BOUSSAID	Rayan
GUETTATFI	Yanis
OUDIA	Kelian
DIAKO	Alassane
PASCALIN	James
FEUILLARD	Yohann
NIAKATE	Mody
POMMIER	Warren

Considérant que le club de **SUCY FC** a fait figurer **plus de 2 joueurs « mutation hors période »** et est donc en infraction avec l'article 160 du RG de la FFF, **la commission dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) au club de SUCY FC pour en attribuer le gain au club de VILLENEUVE ABLON US (3 points, 0 but)**

Débit SUCY FC :	50 euros
Crédit VILLENEUVE ABLON US :	43,50 euros

U18 - / D1

GOBELINS FC 2 / LIMEIL BREVANNES AJ

Du 01/12/2019

Demande d'évocation du club de GOBELINS FC 2 en date du 26/12/2019 sur la participation du joueur TCHAPTCHET TCHOUTA Marvin du club de LIMEIL BREVANNES AJ 1 susceptible d'être suspendu.

Hors la présence de M. DUPRE

La Commission,
Pris connaissance de la demande d'évocation pour la dire recevable en la forme,
Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,
Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de **LIMEIL BREVANNES AJ** informé le 15/01/2020 de la demande d'évocation, a formulé ses observations par courriel le 18/01/2020.

Considérant que le joueur **TCHAPTCHET TCHOUTA Marvin** du club de **LIMEIL BREVANNES AJ** a été sanctionné, le 13/11/2019, par la Commission départementale de discipline réunie le 13/11/2019 de 1 match ferme de suspension suite à récidive d'avertissement lors de la rencontre de COUPE GAMBARDELLA disputée le 10/11/2019 contre le club de MANTOIS 78 FC 1 avec l'équipe U18 1

Considérant que la dite sanction est applicable à compter du 18/11/2019

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe de U18 du club de **LIMEIL BREVANNES AJ**,

Considérant que le joueur **TCHAPTCHET TCHOUTA Marvin** a également participé à la rencontre du 24/11/2019 opposant **LIMEIL BREVANNES AJ 1** au club de VILLIERS 1 au titre du championnat U18 – D1 étant donc en infraction puisque toujours en état de suspension.(Match homologué dont le résultat ne peut pas être remis en cause),

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée **lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition.**

En conséquence, la commission dit que le joueur **TCHAPTCHET TCHOUTA Marvin** du club de **LIMEIL BREVANNES AJ** ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique, **décide match perdu par pénalité au club de LIMEIL BREVANNES AJ pour avoir fait participer à la rencontre un joueur suspendu (-1 point, 0 but) pour en attribuer le GAIN au club de GOBELINS FC 2 (3 points, 2 buts).**

De plus, la commission inflige :

-Une amende de 50 euros au club de LIMEIL BREVANNES AJ pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, conformément à l'annexe financière,

-Un match de suspension supplémentaire ferme au joueur TCHAPTCHET TCHOUTA Marvin du club de LIMEIL BREVANNES AJ à compter du 27/01/2020 pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension suivant l'article 226.5 des RG de la FFF.

Débit LIMEIL BREVANNES AJ : 50 euros
Crédit GOBELINS FC : 43,50 euros

U18 – D2 /A

VINCENNES CO 2 / THIAIS FC

Du 12/01/2020

Réserve du club de **THIAIS FC** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **VINCENNES CO 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **VINCENNES CO 2** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 08/12/2019 au titre du championnat U18 / D1 entre **MAISONS ALFORT FC 1** et **VINCENNES CO 1**.

Par ces motifs, la commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du RSG du District **VDM** n'est à relever à l'encontre du club de **VINCENNES CO 2**, et rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS

FUTSAL – D1

FUTSAL SUCY CLUB / B2M FUTSAL 3

Du 06/12/2019

Demande d'évocation du club de B2M FUTSAL 3 en date du 31/12/2019 sur la participation du joueur **YOUCEF KHODJA Anis du club de FUTSAL SUCY CLUB (1) susceptible d'être suspendu.**

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation pour la dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de **FUTSAL SUCY CLUB** informé le 06/12/2019 de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier.

Considérant que le joueur **YOUCEF KHODJA Anis** du club de **FUTSAL SUCY CLUB** a été sanctionné, le 02/12/2019, par la Commission départementale de discipline réunie le 26/12/2019 de 1 match ferme de suspension suite à récidive d'avertissement lors de la rencontre de FUTSAL D1 disputée le 15/11/2019 contre le club de **CHAMPIGNY FC 2** avec l'équipe FUTSAL D1,

Considérant que la dite sanction est applicable à compter du 02/12/2019.

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe de FUTSAL D1 du club de **FUTSAL SUCY CLUB**,

Considérant que le joueur **YOUCEF KHODJA Anis** a participé à la rencontre du 06/12/2019 opposant **FUTSAL SUCY CLUB** au club de B2M FUTSAL 3 au titre du championnat FUTSAL D1 étant donc en infraction puisque toujours en état de suspension.

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée **lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition.**

En conséquence, la commission dit que le joueur **YOUCEF KHODJA Anis** du club de **FUTSAL SUCY CLUB** ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique, décide match perdu par pénalité au club de **FUTSAL SUCY CLUB** pour avoir fait participer à la rencontre un joueur suspendu (-1 point, 0 but) pour en attribuer le GAIN au club de **B2M FUTSAL 3** (3 points, 5 buts).

De plus, la commission inflige :

-Une amende de 50 euros au club de **FUTSAL SUCY CLUB** (1) pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, conformément à l'annexe financière,

-Un match de suspension supplémentaire ferme au joueur **YOUCEF KHODJA Anis** du club de **FUTSAL SUCY CLUB** à compter du 27/01/2020 pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension suivant l'article 226.5 des RG de la FFF.

Débit **FUTSAL SUCY CLUB** : 50 euros
Crédit **B2M FUTSAL** : 43,50 euros

SENIORS – D3 / B
VIKING CLUB PARIS / ORMESSON US 2
Du 12/01/2020

La commission prend connaissance de la réserve confirmée du club de **VIKING CLUB PARIS** sur la participation du joueur **DIELH OUPOUAOUT Kimbatsa** du club d'**ORMESSON US 2** dont la licence a été enregistrée le 26/11/2019 (licence N. 25437668537).

La rencontre initiale du 17/11/2019 n'ayant pas eu sa durée réglementaire, a été donnée à REJOUER par la commission d'organisation des compétitions.

L'article 20-2-3 du RSG du District du VDM précise qu'en cas de MATCH A REJOUER, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date du match prévu initialement.

En conséquence, le joueur **DIELH OUPOUAOUT Kimbatsa** n'était donc pas qualifié pour participer à la rencontre en rubrique.

La commission décide match perdu par pénalité au club d'**ORMESSON US 2** pour avoir fait participer à la rencontre un joueur non qualifié (-1 point, 0 but) pour en attribuer le GAIN au club de **VIKING CLUB PARIS** (3 points, 0 but).

De plus, la commission inflige une amende de 50 euros au club de **ORMESSON US 2** pour avoir inscrit un joueur non qualifié sur la feuille de match, conformément à l'annexe financière.

Débit **ORMESSON US** : 50 euros
Crédit **VIKING CLUB PARIS** : 43,50 euros

SENIORS – COUPE VDM
SUCY FC 2 / ALFORTVILLE US
Du 12/01/2020

Hors la présence de M. ALVES

Réserve du club de **SUCY FC 2** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club d'**ALFORTVILLE US** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou dans les 24 h.

Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, que l'équipe supérieure du club d'**ALFORTVILLE US** jouait le même jour en match officiel au titre de la COUPE VDM SENIORS : ALFORTVILLE US 1 / ORMESSON US 1,

En conséquence, **la commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du RSG du District VDM n'est à relever à l'encontre du club d'ALFORTVILLE US et rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.**

COMMISSION DES COUPES

Réunion du Mardi 21 Janvier 2020

Président : M. Combal

Présents : Me Ropartz MM Boussard, Champion, Lefevre, Rochette.

Calendrier prévisionnel

U 14 VDM	1/8 ^e	22/02/2020	Tirage effectué
	¼ finale	04/04/2020	Tirage à déterminer
	½ finale	21/05/2020	Tirage à déterminer
	Finale	13/06/2020	
U 14 Amitié	1/8 ^e	22/02/2020	Tirage effectué
	¼ finale	04/04/2020	Tirage le 10/03/20
	½ finale	21/05/2020	Tirage le 05/05/20
	Finale	13/06/2020	
U 14 District	1/8 ^{ème}	08/02/2020	Tirage effectué
	¼ finale	21/03/2020	Tirage le 03/03/2020
	½ finale	21/05/2020	Tirage le 05/05/2020
	Finale	13/06/2020	
U 16 VDM	1/8 ^{ème}	23/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	½ finale	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	14/06/2020	
U 16 Amitié	1/8 ^{ème}	23/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le 10/03/20
	½ finale	21/05/2020	Tirage le 05/05/20
	Finale	14/06/2020	
U 16 District	Cadrage	26/01/2020	Tirage effectué
	1/8 ^{ème}	09/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le 03/03/2020
	½ finale	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	14/06/2020	
U 18 VDM	1/8 ^{ème}	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	½ finale	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	14/06/2020	
Seniors VDM	1/8 ^{ème}	23/02/2020	Tirage effectué
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	½ finale	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	14/06/2020	
Séniors Amitié	1/8 ^{ème}	23/02/2020	Tirage effectué
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le 10/03/20
	½ finale	21/05/2020	Tirage le 05/05/20
	Finale	13/06/2020	
C.D.M	1/8 ^{ème}	16/02/2020	Tirage effectué
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le 21/03/2020
	½ finale	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	14/06/2020	

Anciens	1/8^{ème}	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le 03/03/2020
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	14/06/2020	
+ 45 ans	1/8^{ème}	23/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le 03/03/2020
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	14/06/2020	
Entreprise	<i>1/8^{ème}</i>	22/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	<i>¼ finale</i>	21/03/2020	Tirage le 25/02/2020
	<i>½ finale</i>	25/04/2020	Tirage le 07/04/2020
	Finale	13/06/2020	
Futsal VDM	1/8^{ème}	21/03/2020	Tirage le 25/02/2020
	<i>¼ finale</i>	18/04/2020	Tirage le 24/03/2020
	<i>½ finale</i>	09/05/2020	Tirage le 21/04/2020
	Finale	20/05/2020	

Informations générales :

Les Clubs encore qualifiés pour les Coupes de Ligue doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne, à la date prévue (Article 5 RG des Coupes).

1^{er} appel de la feuille de match : U14 amitié : 22231568-Cachan CO (2) / Gobelins FC (3)

Séniors Val de Marne

Désignation des matchs comptant pour le 1/8^{ème} de finale qui auront lieu le 23/02/20 à 15h00 sur le terrain du 1^{er} nommé (date butoir).

Voir liste des matchs sur le site du district.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

Trois arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

22211085-Limeil-Brévannes AJ / UJA Maccabi Paris Cadrage du 12/01/20

La Commission prend note.

Séniors Amitiés

Désignation des matchs comptant pour le 1/8^{ème} de finale qui auront lieu le 23/02/20 à 15h00 sur le terrain du 1^{er} nommé (date butoir)

Voir liste des matchs sur le site du district

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

U16 Val de Marne

22211108-Lusitanos St Maur US / Ormesson US Cadrage du 12/01/20

La Commission prend note.

U14 Val de Marne

Gobelins FC / Choisy le Roi AS 1/8^{ème} de finale du 22/02/20

Courriers et accords via foot clubs.

Accord de la Commission. Match le 05/02/20 à 18h00 au stade Boutroux à Paris 13.

U14 Amitié

22231574-Vitry ES (2) / Ivry US (2) Cadrage du 11/01/20

La Commission prend note.

U14 District

Désignation des matchs comptant pour le 1/8^{ème} de finale qui auront lieu le 22/02/20 à 16h00 sur le terrain du 1^{er} nommé (date butoir)

Voir liste des matchs sur le site du district

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire le départage se fera par l'épreuve des tirs au but

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre à la demande des clubs.

22231594-Fresnes AAS / Brévannes FC Cadrage du 18/01/20

Courrier de Fresnes AAS. *Accord via Footclubs. Accord de la Commission. Match le 25/01/20 à 16h00 au stade Gaston Roussel à Fresnes.*

Futsal Val de Marne

2226229-Sucy Futsal Club / Créteil Futsal US 1^{er} tour du 22/12/19

Après réception des courriers des 2 clubs, la Commission est toujours dans l'attente de la feuille de match 2^{ème} appel.

22267713-Viking Club Paris / B2M Futsal (2) Cadrage du 08/02/20

Courrier de B2M Futsal. *Compte tenu de l'indisponibilité des 2 clubs (championnat retard).*

La Commission vous demande de trouver un accord avec votre adversaire afin de jouer impérativement avant le 24/02/20 avec la possibilité d'inverser le lieu de la rencontre.

22267715-Chevilly-Larue Elan (2) / B2M Futsal (3) Cadrage du 08/02/20

Courrier de B2M Futsal. *Compte tenu de l'indisponibilité de B2M (championnat retard).*

La Commission reprogramme cette rencontre le 21/02/20 avec la possibilité d'inverser le lieu de la rencontre.

Séniors féminines Val de Marne

22219523-Alfortville US / Prodijeduc AFC Cadrage du 22/12/19

Lecture du rapport de l'arbitre et de la FMI.

La Commission convoque pour sa réunion du 28/01/20 à 18h00 :

- Les capitaines de chaque équipe.
- M. Kaya Halife et M. Petrus Dimitri, éducateurs
- M. Bendriouch Mohamed, arbitre officiel de la rencontre.

Présence indispensable.

U18F Val de Marne

22267743-Kremlin-Bicêtre CSA / Vitry ES 1/8^{ème} de finale du 8/02/20

Courrier de Vitry ES. *Accord de la Commission pour jouer cette rencontre le 22/02/20 sous réserve de l'accord écrit de vos adversaires.*

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Mardi 21 Janvier 2020

Présents : MM.FOPPIANI Jean-Jacques, CHAMPION Hubert, ETIENNE Roland

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

22107666 – SUCY CLUB FUTSAL 1 / VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 D1 du 10/01/2020

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de VILLEJUIF CITY FUTSAL 2.

22107669 - VITRY CA 2 / CAL 94 Futsal 1 D1 du 16/01/2020

CAL 94 FUTSAL 2 rencontres en 24 h.

La commission reporte la rencontre au 27/02/2020. Prévenir vos adversaires.

-Rappel Matches Remis -

Match au 07/02/2020 = 22059014 - CHEVILLY LARUE ELAN 1 / VITRY PORTUGAIS UA 1 D2 du 13/12/2019

Match au 08/02/2020 = 22059017 – BOISSY UJ 2 / NOGENT US 94 2 D2 du 14/12/2019

Match au 13/02/2020 = 22107627 - VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1 07/11/19

Match au 14/02/2020 = 22107651 – CAL 94 FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 3 Futsal D1 du 30/11/2019

Match au 15/02/2020 = 2107641 - CHAMPIGNY FUTSAL / VIKING CP D1 du 23/11/19

= 22107660 – MAISONS ALFORT FC 2 / FUTSAL SUCY CLUB 1 Futsal D1 du 14/12/2019

Match au 20/02/2020 = 22107698 - VITRY CA 2 / MAISONS ALFORT FC Futsal D1 du 19/03/2020

Match au 22/02/2020 = 22107650 – VIKING CLUB PARIS 1 / VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 D1 du 30/11/2019

= 22107659 – CHAMPIGNY CF 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1 du 14/12/2019

Match au 11/04/2020 = 22107614 - VIKING CLUB PARIS 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D du 19/10/2019

= 22107667 – B2M FUTSAL 3 / MAISONS ALFORT FC 2 Futsal D1 du 11/01/2020

Match au 18/04/2020 = 22107642 – B2M FUTSAL 3 / VITRY CA 2 D1 du 23/11/2019

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT
(Article 44.2 DU RSG 94)

2ème Appel de Feuille de Match

22107663 – VIKING CLUB PARIS 1 / CAL 94 FUTSAL 1 D1 du 14/12/2019

22107661 – VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 / CITOYEN DU MONDE 1 D1 du 19/12/2019

COMMISSION DU CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DU FOOT A 11

Réunion du 22 Janvier 2020

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4.A

RENAISSANCE AS (PV du 15/10/2019)

U18 D2.A

CRETEIL LUSITANOS US (3) (PV du 17/09/19)

U18 D3.A

CHEVILLY LARUE EL. (PV du 05/11/19)

U18 D3.B

ASPTT VILLECRESNES (PV du 08/10/19)

VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 01/10/19)

U18 D3.C

BOISSY FC (PV du 01/10/19)

CACHAN CO (2) (PV du 17/09/19)

CHANTIERS UA (PV du 17/09/19)

CHARENTON CAP (2) (PV du 17/09/19)

SUCY FC (2) (PV du 17/09/19)

U16 D4

ECOLE PLESSEENNE (2) (PV du 17/09/19)

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV du 17/09/19)

THIAIS FC (2) (PV du 17/09/19)

CHEVILLY LARUE EL. (2) (PV du 20/10/19)

U14 D3.A

BOISSY FC (PV du 01/10/20)

U14 D3.C

ENT. JEUNES STADE (PV du 17/09/19)

LE PERREUX FR (2) (PV du 08/10/19)

U14 D4.A

RC PARIS 10 (PV du 08/10/19)

U14 D4.C

CRETEIL LUSITANOS US (5) (PV du 17/09/19)

U14 D5.A

ASOMBA (PV du 27/11/19)

U14 D5.B

CFF PARIS (3) (PV du 29/10/19)

FEMININES D1

VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 14/01/20)

ANCIENS D2.B

SUCY FC (2) (PV du 17/12/19)

ANCIENS D3.B

VITRY ES (12) (PV du 03/12/19)

ANCIENS D4.B

LUSITANOS US (PV du 01/10/19)

MAROLLES FC (PV du 08/10/19)

-Chaque rencontre doit être couverte par une feuille de match, si les équipes sont dans l'impossibilité de recourir à la FMI, une feuille de match papier doit être réalisée, à défaut de feuille de match, les deux clubs auront match perdu (article 13.2 des RSG du District du 94).

-La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

2^{ème} Appel de Feuille de Match manquante :

U14 D3.A : PARIS FC (3) / VALENTON FA (1) du 11/01/20 – n° match : 21592282

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 02 FEVRIER 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

U16 D4.C :

21838142 – ENT. SANTENY-MANDRES / ENT. JEUNES STADE (2) du 19.01.2020

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 23 FEVRIER 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

U20 ESPOIR :

22038200 – ST MAUR VGA / CAUDACIENNE ES du 15.01.19

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 24 FEVRIER 2020
Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

Anciens D4 :

22073010 – MANDRES PERIGNY (12) / PORT. VILL. ST GEORGES du 01.12.19

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 Ans et + 55 Ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée. Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes (Article 44.4 du RSG du District du 94) :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 Euros**
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI au 15/01/2020 :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non utilisation (Amende de 100 €)	3 ^{ème} non utilisation (Match perdu par pénalité)
SENIORS D3			
VIKING CP	01/12/2019		
SENIORS D4			
CHEVILLY LARUE EL (3)	08/12/2019		
U20 E1			
FONTENAY US	01/12/2019		
U 18 D2			
CACHAN CO	24/11/2019		
U 18 D3			
CFF PARIS	(22/09/2019)	(06/10/2019)	03/11/2019
VILLENEUVE ST GEORGES FC	03/11/2019	17/11/2019	
U 16 D1			
CFF PARIS (2)	(22/09/2019)	(06/10/2019)	03/11/2019
U 16 D2			
CHOISY AS (2)	17/11/2019		
U 16 D3			
CHANTIERS UA	(06/10/2019)	01/12/2019	
ST MAUR VGA (3)	08/12/2019		
U 16 D4			
BONNEUIL CSM (2)	(29/09/2019)	17/11/2019	
CHANTIERS UA (2)	(06/10/2019)	17/11/2019	01/12/2019
CHENNEVIERES SFC	08/12/2019		
ORLY AV S (2)	03/11/2019		
VILLENEUVE ST GEORGES FC	(29/09/2019)	03/11/2019	
U14 D2			
VILLENEUVE ABLON US	23/11/2019		
U14 D5			
CHARENTON CAP (3)	30/11/2019	07/12/2019	14/12/2019
FUTSAL D1			
CAL 94 FUTSAL	03/11/2019		
FUTSAL D2			
NOGENT US (2)	15/11/2019		
VITRY ASC	09/11/2019		

ANNEXES

AMENDES

Club :	521869	ALFORTVILLE US						
Dossier :	19162992	du	21/01/2020	U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	21551392	19/01/2020	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			21/01/2020	21/01/2020		9,50€
Total :							9,50€	

Club :	690300	APSAP VILLE DE PARIS						
Dossier :	19144966	du	16/01/2020	Coupe Vdm Entreprise (94)/ Phase 1	Poule Unique	22226261	11/01/2020	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			14/01/2020	14/01/2020		9,50€
Total :							9,50€	

Club :	500723	ARRIGHI A.S.						
Dossier :	19162990	du	21/01/2020	Anciens +45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	21785905	19/01/2020	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	83	Licence Manquante Arbitre / Arbitre Assistant			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative			21/01/2020	21/01/2020		8,00€
Total :							8,00€	

Club :	500752	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.						
Dossier :	19164443	du	23/01/2020	U14 D5 (94)/ Phase Unique	Poule B	22014979	18/01/2020	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			21/01/2020	21/01/2020		9,50€
Total :							9,50€	

Club :	563866	FUTSAL SUCY CLUB						
Dossier :	19163075	du	21/01/2020	Futsal D1 (94) New/ Phase 1	Poule U	22107658	06/12/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :		A inscrit sur la FM un joueur suspendu			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative			21/01/2020	21/01/2020		50,00€
Total :							50,00€	

Club :	523264	GOBELINS F.C.						
Dossier :	19163026	du	21/01/2020	U18 D1 (94)/ Phase Unique	Poule Unique	21493139	01/12/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :		Inscription sur la FM d'un joueur suspendu			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative			21/01/2020	21/01/2020		50,00€
Total :							50,00€	

Club :	614711	METRO RER LIGNE A U. S.					
Dossier :	19144968	du	16/01/2020	Coupe Vdm Entreprise (94)/ Phase 1	Poule Unique	22226264	11/01/2020
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		14/01/2020	14/01/2020		9,50€
Total :							9,50€

Club :	542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.					
Dossier :	19164446	du	23/01/2020	Seniors D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	21545396	19/01/2020
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		21/01/2020	21/01/2020		9,50€
Total :							9,50€

Club :	547364	VILLEJUIF CITY FUTSAL					
Dossier :	19163853	du	22/01/2020	Futsal D1 (94) New/ Phase 1	Poule U	22107666	10/01/2020
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		21/01/2020	21/01/2020		40,00€
Total :							40,00€

Club :	500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.					
Dossier :	19163888	du	22/01/2020	U14 D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	21541323	11/01/2020
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		21/01/2020	21/01/2020		40,00€
Total :							40,00€

Total Général :							235,50€
-----------------	--	--	--	--	--	--	---------